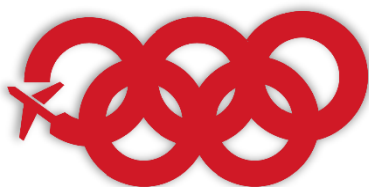


Discussions JO JOP

Vendredi 17 mai, la Direction a convoqué l'ensemble des organisations syndicales signataires de la NAO (FO, CFE-CGC, UNSA et CFDT pour le sol) pour des discussions autour de la préparation des JO 2024.

La Direction annonce :

- ▶ Le versement d'une prime de 1000€ brut via le dispositif de Prime de Partage de la Valeur pour tous les salariés (CDI, CDD et alternants quel que soit leur lieu d'affectation) au prorata du temps de travail effectif (hors congé maternité, adoption et parentale), confirmant ainsi la rumeur qui courrait depuis quelque temps. **Cette mesure uniforme favorise la cohésion et rejoint les valeurs prônées par FO.** Nous sommes obligés de rappeler que la Direction n'adopte pas cette approche quand il s'agit de ventiler la participation et l'intéressement ! **La cohésion doit être entretenue au-delà d'évènements exceptionnels !**
- ▶ Le développement du télétravail au travers de journées de TTE (Télétravail Exceptionnel). 3 périodes particulièrement sensibles ont été identifiées du 22/07 au 28/07, du 12/08 au 18/08 et du 02/09 au 08/09. 4 jours de télétravail maximum seront donc autorisés sur ces semaines. Si les difficultés de circulation s'avèrent plus importantes que prévues, il sera possible de revoir ce dispositif à la hausse.



Force Ouvrière revendique la mise en place de mesures complémentaires pour répondre aux difficultés spécifiques auxquelles certains salariés risquent d'être confrontés. Par exemple, les collègues travaillant sur le Bassin parisien vont subir un plan de circulation très complexe, avec des voies de circulation réservées uniquement à l'organisation des Jeux. Cela générera de grandes difficultés d'accès aux différents sites Air France de la

région parisienne. Le déploiement maximal du télétravail sera certes une réponse, mais uniquement pour les salariés éligibles !

La Direction serait bien inspirée de regarder ce sujet pour les autres salariés et surtout d'y répondre.

Certains périmètres mériteront sûrement de gagner en robustesse. Des mesures incitatives favorisant le volontariat pour des vacances supplémentaires devrait être l'outil adéquat. **L'intérim ou les saisonniers sont, à ne pas douter, des renforts appréciables (leur embauche en CDI le serait encore plus !)** mais disposer de salariés aguerris et en nombre est incontournable de notre point de vue.

Cet été, la pénibilité engendrée par les Jeux Olympiques et Paralympiques devra être pris en compte. Construire la réussite de cet évènement nécessitera un dialogue social à la hauteur des enjeux pour traiter les problématiques sous-estimées et celles non prévues.

Pour s'inscrire dans cette démarche, FO pose en préalable l'application de mesures complémentaires. L'image d'Air France doit sortir grandie de cette séquence. FO en a la volonté, la Direction en a les moyens.



Pour Adhérer scannez moi !

Christophe Malloggi
Secrétaire général



01.41.56.04.52



bureaucentral@sgfoaf.fr



www.foairfrance.fr